

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

20 septembre 2023

N° E23000081 /80

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaires

CODE : 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 18 septembre 2023, la lettre par laquelle la présidente de la communauté de communes des Lisières de l'Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique conjointe ayant pour objet :

- la révision de zonages d'assainissement des eaux usées de dix communes : Autrèches, Bitry, Chelles, Croutoy, Saint-Pierre-lès-Bitry, Saint-Crépin-aux-Bois, Nampcel, Moulin-sous-Touvent, Hautefontaine et Courtieux.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023.

DECIDE

Article 1 : M. Christophe de Ponton d'Amécourt, cadre bancaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : M. Régis Bay, ingénieur en chef au CHI de Clermont en retraite ; est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à la présidente de la communauté de communes des Lisières de l'Oise, à M. Christophe de Ponton d'Amécourt et à M. Régis Bay.

Fait à Amiens, le 20 septembre 2023.

La présidente,



Florence Demurger

